

**Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public
avec information préalable à son attribution.**

Procédure prévue par l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Objet de l'AOT :	mise à disposition d'un emplacement sur le site de l'UTC
Bénéficiaire de l'AOT :	Food truck B...COOK Nom commercial : BCOMME
Durée de l'AOT :	1 an
Emplacement :	parvis du centre d'innovation
Délai et modalités de manifestations d'autres candidats potentiels :	15 jours à compter de sa date de publication à sagj-aot@utc.fr